

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 10 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 06 juillet, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 10 juillet à 21h00 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_10_18</b></p>	<p>Etaient présents : Mesdames Pierrette BATON-MARECHAL, Anne-Marie CECCON, Carole CHEN, Josiane MASSON et Cécile PAKOSZ; Messieurs Louis BUDA, Georges CANICATTI, Christophe COMÉ, Laurent ESTEULLE, Julien LANGLOYS, Christophe PIAZZONI et Norbert REGARD. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Émilie COMBES à Mme Anne-Marie CECCON, M. Marc BRUNIER à M. Norbert REGARD, M. Jean-Philippe GECHELE à M. Georges CANICATTI Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent ESTEULLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Désignation des représentants au sein de la commission « Communication »**

Vu le Code Général des collectivités Locales ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;



Considérant qu'il convient de désigner des représentants au sein de la commission communale « Communication » pour la commune de Contamine-Sarzin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• **DESIGNE**

- M. Georges CANICATTI, maire, président de la commission « Communication »,
- Mme Émilie COMBES et M. Laurent ESTEULLE, membres permanents de la commission « Communication ».

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020 Et de la publication le : 13 juillet 2020</p> 	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 13 juillet 2020 Le Maire,  Georges CANICATTI</p> 
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------